



Règlement commission technique Karaté-Do FAMA

La commission technique est composée de 6 à 10 membres représentatifs des différents styles de karaté-do affiliés à la FAMA.

Ces membres, ainsi que le président de la commission (désigné par les membres) devront être confirmés par le conseil d'administration et le bureau de la FAMA.

La commission technique a en charge la voie traditionnelle et la voie compétition.

Elle se réunit à minima 1 fois par an en visio ou présentiel.

Elle désigne les membres de la commission des grades.

Elle élabore les programmes ainsi que les modalités de passage des DAN FAMA en fonction des styles et des besoins fédéraux.